



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : **14/06/2023**

Date d'affichage : **23/06/2023**

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

22 JUIN 2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-088**

Domaine : 6.4 - Autres actes réglementaires

OBJET : Camping municipal la Sapinette : Modification du règlement intérieur.

Vu l'arrêté du Ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme en date du 17 février 2014, il a été présenté un modèle type de règlement intérieur commun aux terrains de camping.

Vu la délibération N°2021-008 en date du 24 février 2021, approuvant le règlement intérieur du camping municipal de la Sapinette ;

Considérant qu'il convient de modifier l'article 12 de la manière suivante :

« A) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés. Les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou près d'une voiture. Les réchauds à alcool ou à essence sont également interdits.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Les coordonnées des médecins, pompiers, etc. sont disponibles à la réception.

Une trousse de première urgence se trouve au bureau accueil.

En ce qui concerne les bouteilles de gaz, afin de prévenir tout risque d'explosion, sont autorisées au maximum

- Dans les tentes : 2 bouteilles de gaz de 3 kg.
- Pour les caravanes, les résidences mobiles et les habitations légères de loisirs : 2 bouteilles de gaz de 13 kg. »

Tous les autres articles restent inchangés.

M. Le Président propose au conseil municipal:

1. D'approuver la modification du règlement intérieur du camping municipal de la Sapinette telle que sus visée.
2. Dire que ce règlement est applicable au 1^{er} juillet 2023.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment le marché.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

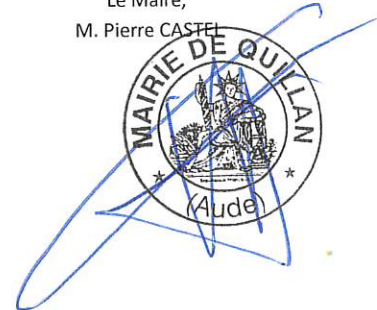
La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-088**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-06-22T17-13-00.00 (MI245888200)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-088-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Camping municipal la Sapinette : Modification du règlement intérieur.**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires
6.4.1. ACTES REGLEMENTAIRES PERILS**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-088.PDF](#)**Préparé**Date **22/06/23 à 17:13**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **22/06/23 à 17:13**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **22/06/23 à 17:27**